FONDÉ EN 1891

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Dimanche 30 Janvier 1921

Veut-on reconstruire DANS NOS Régions Dévastées ?

IL Y A DES BRIQUES :: :: ::
IL Y A DES CHOMEURS :: ::
IL Y A DES COOPÉRATIVES

::: La France, solidaire de nos malheurs, doit avancer l'argent

La reconstruction des immeubles doit être l'œuvre essentielle à accomplir dans les régions libérées en 1921.

Jusqu'ici, le gros effort a été tenté en faveur de l'industrie : il convient de le porter désormais sur le relèvement des ruines. Dans les grandes villes, les plans de reconstitution sont prêts ; dans les communes, les coopératives sont organisées ; il ne manque qu'une chose : l'impulsion d'en haut et surtout *l'argent*.

Une grande campagne de construction dans nos régions, dès les premiers jours du printemps 1921, donnerait un essor bien nécessaire aux affaires. La crise du chômage serait sérieusement atténuée. La crise du logement serait résolue pour l'hiver prochain. Le mouvement de fonds inévitable, « quand le bâtiment va », déterminerait un regain de prospérité dans nos villes et dans nos campagnes.

Les Travaux du Troisième Congrès du Bâtiment. :: ::

Le troisième Congrès du Bâtiment et des Travaux publics, qui vient de tenir ses assises à Paris, a assemblé toutes les sommités du monde de la « bâtisse » depuis son président, M. L. Cordonnier, architecte, membre de l'Institut, jusqu'à M. Rouzé, président de la Fédération des Entrepreneurs du Nord.

Ce Congrès, très important, a consacré ses travaux à la reconstruction des régions dévastées. Il a constaté qu'on n'avait fait que bien peu de chose à cet égard, et il a attribué cette inaction à trois causes :

1° La faiblesse des crédits affectés à la reconstitution ;

2° La pénurie de main-d'œuvre et celle des matériaux ;

3° L'absence d'un plan d'ensemble indiquant un ordre d'urgence aux travaux et répartissant logiquement les ressources.

Voilà le mal fort bien défini. Voyons les remèdes :

D'abord l'ordre d'urgence des reconstructions. C'est un plan relativement facile à établir. Nous comptons sur l'esprit d'organisation du ministre des Régions Libérées pour fixer, en matière de reconstruction, un régime analogue à celui qui fut déterminé, dès le début, pour la reconstitution industrielle, en accord avec les villes, avec les coopératives, avec les organisations professionnelles patronales et ouvrières.

Le Congrès du Bâtiment a formulé le vœu que les dossiers des sinistrés soient examinés et réglés, par les commissions cantonales, d'après ce plan et d'après l'ordre d'urgence. Ceci nous paraît un peu utopique et d'une réalisation difficile.

La main-d'œuvre ? Les matériaux ?

Le Congrès du Bâtiment s'est prononcé contre l'introduction de la main-d'œuvre allemande dans nos régions. Il est vraisemblable qu'avec de la méthode on pourra utiliser nos ressources nationales, et que dans un pays où il y a cinquante mille chômeurs et une main-d'œuvre étrangère déjà si importante on pourra trouver de quoi alimenter nos chantiers. Quant aux matériaux, nous croyons que les livraisons en nature qui seront imposées à l'Allemagne pourront porter principalement sur les fournitures nécessaires à nos régions.

Reste la question financière. C'est la plus troublante.

Le Problème Financier de la Reconstruction. :: :: :: ::

On sait que pour 1921 une disposition de la loi de finances a décidé que les crédits réservés aux avances seraient répartis par une commission spéciale chargée de faire la part de chaque département.

Cette commission vient de se réunir pour la première fois. Elle a constaté avec stupeur qu'elle n'aurait à répartir qu'une somme de *trois milliards cinq cents millions*, pour onze départements, durant les douze mois de l'année.

Et encore ces trois milliards et demi représentent la totalité des avances à faire aux sinistrés et un quart seulement, environ *875 millions*, pourra être affecté aux travaux de reconstruction proprement dits dans toutes les régions libérées.

D'autre part les sommes dues — pour 1920 — aux entrepreneurs et architectes, et non payées, s'élèvent à un chiffre presque équivalent aux 875 millions disponibles.

Il y a là une question tout à fait angoissante. Le Crédit National — organisme mal conçu et à transformer de fond en comble — ne veut consentir aucune avance aux propriétaires d'immeubles. Le Crédit Foncier oppose la même fin de non-recevoir.

Où va-t-on trouver l'argent ?

L'année 1921 va-t-elle se passer sans qu'on commence enfin à rebâtir des villes comme Lille, où les quartiers démolis sont un scandale après deux ans de libération ; comme Reims, comme Lens, comme Orchies, etc. ?

Restera-t-on dans le provisoire, où tant de millions ont déjà été engloutis ? Le temps de la baraque de planches doit prendre fin. Il y a des briques, il y a du ciment, il y a du charbon, il y a des chômeurs.

La France non envahie doit avancer de l'argent.

Alex WILL

Le Soldat inconnu repose sous l'Arc-de-Triomphe

::: Il a emporté dans sa tombe l'hommage suprême de la Patrie aux héros obscurs et anonymes

Paris, 28 janvier. — La dépouille mortelle du Soldat inconnu qui, le 11 novembre dernier, fut déposée solennellement sous l'Arc de Triomphe et placée provisoirement dans une salle du premier étage, transformée en chapelle ardente, a été définitivement inhumée aujourd'hui, dans le caveau creusé sous l'Arc de Triomphe, face aux Champs-Elysées.

Cette cérémonie s'est déroulée par un temps légèrement brumeux, avec une émouvante simplicité, en présence des ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction publique, des Colonies, de l'Intérieur ; des représentants des nations alliées, des trois maréchaux de France Joffre, Foch et Pétain ; des généraux Berdoulat, gouverneur militaire de Paris ; Nivelle, Gouraud, Dubail, Maistre et Fayolle ; de M. Autrand, préfet de la Seine, et devant les présidents des Associations de Combattants et Mutilés, des délégations de veuves, ascendants et orphelins.

L'hommage des Alliés

Les troupes qui doivent participer à la cérémonie sont déjà en place à huit heures. Les drapeaux et étendards sont placés sous l'Arc de Triomphe, face aux Champs-Elysées. A partir de 8 heures, les délégations arrivent successivement, déposant des palmes et des couronnes qu'elles ont apportées, puis vont se placer dans l'enceinte qui leur a été réservée.

A 8 heures 25, MM. Lloyd George, le comte Sforza, accompagné du comte Bonin Longare, M. Jaspar et le baron de Gaier d'Estroyes, arrivent et déposent des couronnes ornées de rubans à leurs couleurs nationales respectives.

A 8 heures 30, les clairons et les tambours battent et sonnent aux champs pour l'arrivée de M. Barthou.

L'hommage suprême

Lorsque le ministre de la Guerre parvient sous l'Arc de Triomphe, la bière contenant les restes du Soldat inconnu, recouverte d'un drapeau tricolore, portée par six sous-officiers, est descendue et placée sur des tréteaux un peu en avant de la fosse où tout à l'heure elle sera déposée.

Le ministre de la Guerre, visiblement très ému, prend, des mains d'un Invalide, un coussin sur lequel sont épinglés les insignes de la Légion d'honneur, une médaille militaire et une croix de guerre, les place sur la bière, et prononce une courte allocution :

« Cette Légion d'honneur, cette médaille militaire et cette croix de guerre, que je dépose au nom de la France reconnaissante et unanime sur ce cercueil, sont, dit-il, plus et mieux qu'un symbole. C'est l'hommage suprême de la Patrie aux héros obscurs et anonymes qui sont tombés pour elle. Les morts, surtout ces morts, commandent aux vivants. Ecoutons leurs voix et obéissons-leur pour faire dans la paix qu'ils ont conquise, une France unie et laborieuse, confiante et forte ».

« Vive la France »

Le corps est alors descendu dans le caveau, par un sous-officiers et six sapeurs du génie, pendant que retentissent les sonneries « Aux champs », « Au drapeau », Aussitôt après, la « Marseillaise ». Les derniers accents de l'hymne national marquent la fin de la cérémonie. M. Barthou s'incline devant la tombe du Soldat inconnu ; de la main qui tient son chapeau, il fait un large geste, comme un salut suprême et il s'écrie : « Vive la France ! »

Ses traits trahissent à ce moment l'émotion la plus intense que l'assistance tout entière partage.

Les personnalités présentes gagnent leurs voitures et les troupes s'en vont vers leurs cantonnements.

Pendant le temps qu'a duré cette rapide cérémonie, une foule nombreuse n'a cessé de stationner aux abords de l'Arc de Triomphe et dans les grandes avenues qui conduisent à l'Etoile.

Des fleurs sur la tombe

A 9 heures 15, le défilé commence. Devant le caveau ouvert, la foule émue, défile et les gerbes de Keurs s'entassent sur la dalle de granit de Vire, d'un gris très clair, pointillé de paillettes noires.

L'inscription est creusée au ciseau, non peinte ni dorée : « Ici repose un soldat français mort pour la Patrie : 1914-1918 ».

De chaque côté du tombeau, deux rectangles en bronze clair portent en relief ces deux inscriptions : « 4 Septembre 1870, Proclamation de la République », « 11 Novembre 1918, Retour de l'Alsace et de la Lorraine », ont été scellées sur le sol.

Le commandant Fontana est allé, à dix heures, déposer, au nom du Président de la République, une palme sur la tombe du « Soldat inconnu ».

Une bataille de demi-mondaines

JANE RENOUARDT CONTRE MISS CAMPBELL

Paris, 28 janvier. — A nouveau, Mlle Jane Renouardt entretient le public de ses faits et gestes. L'un dernier, on s'en souvient, cette jeune divette avait failli recevoir d'une ennemie, par l'intermédiaire d'un complaisant camelot, certain bouquet qui, bien loin de là, ne sentait pas la rose. Cette fois Mlle Renouardt s'est attaquée à une autre artiste, miss Campbell. Elle lui reprochait d'avoir détourné, à son profit, les bonnes grâces et les libéralités d'un ami très fortuné. Au Claridge, le 10 janvier dernier, une altercation mit aux prises les deux adversaires. Copieusement, Mlle Renouardt gifla et griffa miss Campbell. Et, dans le feu de la lutte, le collier de celle-ci se rompit, laissant glisser à terre des perles qui furent dispersées.

Sur plainte de l'outragée, un juge d'instruction M. Leroy, fut commis pour s'occuper de cette importante affaire... de théâtre. Il chargea aussitôt le docteur Paul de constater les dégâts. Hier encore, miss Campbell portait au visage des ecchymoses et d'autres stigmates. La victime se console encore moins d'avoir perdu ses joyaux. Suivant les dernières nouvelles, pourtant certaines perles ont été retrouvées sous des tables, mais il paraît qu'elles sont fausses. Aussi, miss Campbell peut-elles affirmer que ce ne sont pas les siennes...

A LA CHAMBRE

Le Gouvernement a été interpellé à propos de la Crise du Chômage

Paris, 28 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Raoul PERET, devant une centaine de députés.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de Jean Mouret, Bétoulle, Aubry, Rognon, sur les directions économiques de la politique du gouvernement et notamment sur la crise du chômage, d'Inghels sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans nos régions frontières et ses conséquences sur la crise actuelle de chômage, d'Uhry sur la crise de chômage dans l'Oise, de M. Jean Mollinié sur la crise de chômage dans les industries comme celle du cuir.

M. Daniel VINCENT, Ministre du Travail, est au banc du gouvernement.

Pour les huit heures

MOURET, député socialiste de la Seine, fait le procès du capitalisme en général, et de tout ceux qui ont combattu la loi de 8 heures. Alors que les patrons ne trouvent à donner du travail à leurs ouvriers que trois ou quatre jours par semaine, à raison de 4 à 5 heures par jour, c'est une plaisanterie de soutenir que l'ouvrier doit faire une journée de plus de huit heures (appl. à l'extrême gauche).

MOURET fait ensuite le procès des mesures législatives qui ont été prises.

La main-d'œuvre étrangère dans la région frontière

INGHELS, député socialiste du Nord, développe son interpellation sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans notre région frontière et ses conséquences sur la crise actuelle du chômage.

« Nos ouvriers du Nord, non seulement souffrent de la crise générale du chômage, mais ils sont concurrencés par la main d'œuvre à bon marché qui vient de Belgique. Les ouvriers belges apportent leur nourriture, qu'ils se procurent moins chère qu'en France et ils n'ont pas à supporter les lourdes charges des Français.

« Au moment où les relations deviennent de plus en plus cordiales entre la France et la Belgique, nous n'avons pas l'intention de parquer les ouvriers belges chez eux, mais nous réclamons des mesures pour sauvegarder la main-d'œuvre nationale.

« Dans la région de Lille, de Roubaix, Armentières, il y a une recrudescence de main-d'œuvre étrangère.

« Certaines usines emploient jusqu'à 90 % de main-d'œuvre étrangère. Cette main-d'œuvre est un complément utile, mais elle ne doit pas se substituer à la main-d'œuvre nationale.

« Notre législation est insuffisante pour régler cette question. Il faut résoudre la question de la main-d'œuvre étrangère qui ne doit être qu'un simple complément de la main-d'œuvre nationale.

« Il faut se mettre d'accord avec les syndicats patronaux et ouvriers pour réglementer l'introduction de la main-d'œuvre étrangère (appl. sur tous bancs).

Contre le régime capitaliste

UHRY, député socialiste de l'Oise, maire de Creil, expose les conditions de l'industrie dans sa région, notamment à Creil, Clermont, Beauvais. Partout des usines ferment ou bien diminuent le nombre des heures de travail.

« Le Ministre du Travail nous dira qu'il compte employer les chômeurs à la reconstitution des régions libérées ; mais je regrette de ne pas voir à ses côtés les Ministres des Régions Libérées et des Finances, parce que je veux lui demander où il prendra l'argent ».

M. Daniel VINCENT. — Je recueille les suggestions. Je n'interromps donc pas. Mais, toutefois, permettez-moi de vous dire qu'il serait déraisonnable d'établir un programme de travail si parallèlement on n'établissait pas un programme financier. N'ayez donc aucune crainte.

UHRY. — Quelle que soit votre bonne volonté, vous ne pouvez pas exécuter le programme de travaux publics qui occuperait les chômeurs à cause du vice inhérent au régime capitaliste. Les capitalistes s'opposent les uns aux autres. Les Compagnies de chemins de fer empêchent la construction des canaux, les banques empêchent les emprunts municipaux destinés à procurer du travail aux chômeurs (appl. extr. gauc.).

UHRY conclut que le régime capitaliste donne le spectacle de l'immoralité en haut, de la misère et de la souffrance en bas, et qu'il ne peut aller qu'à la faillite (appl. ext. gauc. Vives protestations sur autres bancs).

La chaussure nationale donnera du travail

M. Jean MOLINIE, député de l'Aveyron, membre de l'entente républicaine démocratique, reproche à l'Etat intervenu comme partie contractante dans l'industrie du cuir, de n'avoir rien fait pour enrayer la crise du chômage.

M. Daniel VINCENT. — Le Ministre du Commerce m'a fait savoir que la liquidation des stocks est prêts à recommencer la cession de cuir aux fabricants et aux coopératives, pour la fabrication des chaussures nationales, dès que ces fabricants auront acquités les 4/5 des créances de l'Etat.

M. Jean MOLINIE maintient que l'Etat n'a pas tenu ses engagements. Il insiste pour que des mesures soient immédiatement prises pour soulager la misère des chômeurs.

« Le Gouvernement doit subventionner les Communes »

BETOULLE, député socialiste de la Haute-Vienne, se fait applaudir en abandonnant les arguments politiques de ses amis et en constatant que la crise du chômage, qui a des causes multiples, sévit dans toutes les nations du monde, les riches comme les pauvres.

BETOULLE. — Jai peur que cette crise ne s'aggrave encore ; tant que la paix pleine et entière ne sera pas assurée et que les relations cordiales avec tous les pays du monde n'auront pas été reprises. »

BETOULLE lit à l' « Officiel » le discours dans lequel M. Fergeot disait qu'il pensait que le catholicisme était une des armes les plus sûres pour combattre le bolchevisme.

BETOULLE. — « Eh bien devant la misère, et les souffrances, la résignation ne suffit pas. Le Gouvernement doit accomplir son devoir en subventionnant les communes. Ce n'est pas avec la monnaie du Pape qu'il peut payer les chômeurs. » (Applaudissements extrême-gauche).

Suggestions

AUBRY, député socialiste de l'Ile-et-Vilaine, cherche les causes de la crise du chômage dans le fait que le monde ne connaît pas encore la paix véritable.

AUBRY. — « Vous n'avez pas voulu reprendre les relations avec un pays qui offre un débouché formidable. »

UHRY. — « L'Angleterre trafique avec lui. »

AUBRY. — « Il y a également une manœuvre patronale pour acculer l'ouvrier à la famine. » (Applaudissements à l'extrême-gauche, vives protestations sur les autres bancs).

AUBRY. — « Il fallait suivre les conseils de la C. G. T. et constituer l'Office International de répartition des matières premières et un Office intérieur ayant le même objet. » (Applaudissements extrême-gauche).

AUBRY. — « Il fallait non seulement reprendre les relations commerciales avec la Russie, mais il fallait faire un accord économique avec l'Allemagne.

AUBRY dépeint sous un jour très sombre la situation des 10.000 ouvriers chômeurs des usines de chaussures de Fougères, qui compte en tout 22.000 habitants, 3.000 chômeurs complets et 7.000 chômeurs partiels. La misère est grande.

M. Daniel VINCENT. — Mon envoyé va voir si la ville de Fougères peut légalement conclure un emprunt. D'autre part, mardi, je saisirai la Chambre du projet ouvrant un crédit de 2 millions et demi pour les deux mois de janvier et février. Cela fera 15 millions pour l'année. Ce sont des fonds importants ; je me réserve d'en discuter encore avec le Ministre des Finances.

ROGNON monte à la tribune, mais la suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Séance levée à 18 heures 30. Séance mardi à 9 heures du matin. Suite du budget.

LE MORT VIVANT

ON A ARRÊTÉ SA MAITRESSE ET SA MÈRE SERA POURSUIVIE

Paris, 28 janvier. — Clotilde Dier, 28 ans, 8, rue Jean-Nicot, à Pantin, qui était la maîtresse de Périni, arrêté alors qu'il s'était fait passer pour mort et dont la mère touchait la pension, a été également arrêtée et envoyée au Dépôt.

Quant à la mère de l'inculpé, poursuivie pour recel de déserteur, elle a été laissée en liberté en raison de son grand âge.

CRIMES DE MÈRES

La Tragédie de Lestaque devant la Cour d'Assises

L'attitude des accusés souleva l'indignation

La deuxième journée des débats de l'affaire dite « Le crime d'une mère », a continué devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à Aix, par l'audition des témoins. Après les dépositions très émouvantes de M. J.-B. Galimberti, 70 ans, père de l'accusée, de Georgette Pizzi et de la belle-sœur de celle-ci, Georgette Grand, femme Galimberti, la Cour entendit M. Toquenne, commissaire de police du 19e arrondissement de Paris ; le brigadier Horve, de la police judiciaire ; Mme François Garcin, propriétaire de l'Hôtel des Négociants, à Marseille, puis M. Emile Isnard, qui fut chargé d'examiner les lettres et les télégrammes adressés d'Alger à Mme Galimberti. L'expert conclut que les deux écritures sont bien celles des époux Gourdon. Ce fut ensuite le défilé de tous les témoins, qui découvrirent Mme Pizzi-Gourdon inanimée sur la place de l'Estaque et qui retirèrent des eaux le cadavre du petit Marcial. Tous ces témoignages sont entièrement défavorables aux accusés, dont l'attitude, à certains moments, soulève l'indignation.

L'audience, levée à midi, fut reprise à 14 heures, par l'audition des derniers témoins, et M. Henri Cénac, substitut du procureur de la République, prononce un sévère réquisitoire, demandant au jury la peine de mort contre les époux Gourdon.

Les débats furent renvoyés au lendemain pour la plaidoirie des défenseurs et le verdict.

Le couple Gourdon condamné à mort

Aix-en-Provence, 28 janvier. — Me Resch a prononcé en faveur des Gourdon une éloquente plaidoirie. Ses clients seraient, d'après lui, des victimes de l'affroyable machination des Galliberti.

Il a adjuré le jury de rendre un verdict d'acquittement, dans une affaire où les preuves matérielles faisaient totalement défaut.

Après une délibération de 35 minutes, le jury a rapporté un verdict inexorable, en vertu duquel le couple Gourdon est condamné à mort.

Pourquoi celle-ci tua-t-elle impitoyablement son fils ?

Elle l'abattit froidement de cinq coups de revolver

Paris, 28 janvier. — Petite, rougeaude, les cheveux d'un blond ardent, la figure commune traînant la jambe, percé qu'elle est estropiée, humblement vêtue, Mme veuve Ribot, ménagère, à comparu hier devant la cour d'assises, présidée par M. Boucard, sous l'accusation de meurtre sur la personne de son fils âgé de 23 ans.

Le 26 août dernier, impasse Saint-Sébastien, dans le modeste logement qu'elle occupait, elle avait abattu son enfant en déchargeant sur lui cinq coups de revolver.

Le malheureux était tombé à genoux, en criant : « Maman ! Maman ! » Qu'as-tu fais là, maman ? Pardon, maman ! » On l'avait transporté à l'hôpital, où, peu après, il expirait.

Pourquoi ce crime. Il faut désespérer de connaître exactement la vérité. L'accusation a soutenu cette thèse, que la mère avait tué pour empêcher l'enfant d'épouser une fille publique. La défense a au contraire prétendu que Mme veuve Ribot avait accompli son acte pour prévenir un crime que le jeune homme débauché voulait commettre pour assouvir ses passions.

Les témoins entendus n'ont apporté à aucune de ces thèses un appui suffisant pour permettre de se faire une opinion décisive.

Restait le crime, que le jury, conformément aux réquisitions de M. l'avocat général Saillard, a voulu châtier modérément en réduisant l'accusation à celle de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et en accordant à l'accusée le bénéfice des circonstances atténuantes.

Après plaidoirie de Me Barault, la cour a condamné la veuve Ribot à deux années d'emprisonnement.

La Justice instruit l'Affaire des Sacs à Terre

Le magistrat instructeur a entendu, hier, les explications de l'inculpé Lamblin

En ce qui concerne l'affaire des sacs à terre, la journée d'hier n'a été marquée que par un seul fait particulier : l'interrogatoire, par M. Gobert, juge d'instruction, de l'inculpé M. Lamblin, arrêté il y a quelques jours.

En présence de son défenseur, Me Parmentier, M. Lamblin a exposé comment, et à quelles conditions il avait été amené à travailler pour l'ennemi, et à commettre de ce fait, le crime dont il est inculpé aujourd'hui.

Hâtons-nous de dire que M. Gobert s'est essentiellement borné à entendre les explications de l'accusé, sans le questionner.

Un second interrogatoire, aura lieu aujourd'hui, au cours duquel le juge d'instruction, passera vraisemblablement à l'offensive.

Les explications de Lamblin

Comment Lamblin explique-t-il sa conduite répréhensible ?

Voici en substance le système de défense qu'il a adopté :

En janvier 1915, déclara l'inculpé d'une voix ferme et sans émotion apparente, j'habitais Lille et remplissais les fonctions de maire d'Houplin.

A cette époque, un officier allemand vint me trouver à la Mairie d'Houplin, où j'étais occupé à payer les allocations militaires et de chômage.

D'un ton énergique, il me pria de l'accompagner à la « kommandantur » de Roubaix, où on avait à me causer, concernant le tissage occupé par mes frères à Croix.

Nous partîmes en auto.

A Roubaix, au cours d'une brève conversation, on m'enjoignit l'ordre de remettre en marche l'usine en question, qui ne fonctionnait plus depuis la déclaration de la guerre.

On me parla bien de fabrication de sacs, mais j'ignorais à quel usage ils étaient destinés. Quoi qu'il en soit, l'usine marcha.

Dès que j'appris que les fameux sacs étaient destinés aux tranchées, je me rendis un jour à l'usine, et rendis les machines à coudre inutilisables. Mon geste, toutefois, n'eut pas grand succès, attendu que peu de temps après, on me contraignit à remplacer les machines détruites par 20 machines fournies par la Compagnie Singer en deux livraisons successives.

Les ouvriers et ouvrières occupés à l'atelier sont venus, sans qu'on les appelle, de toutes les directions, mais principalement de la maison Selliez de Roubaix.

Ils n'étaient surveillés par aucun contremaître. Quant à moi, je ne rendais que de rares visites à l'établissement.

Pour le contrôle de la fabrication, un soldat boche passait chaque soir et comptait les sacs fabriqués.

A la fin de la semaine, il adressait à la « kommandantur » un bon récapitulatif. Le paiement des ouvriers était effectué par une Belge, maîtresse d'un officier allemand, qui remplissait les fonctions de comptable.

Les sacs étaient payés aux ouvriers à 3 centimes et demi l'unité.

Les bénéfices réalisés servaient en partie à payer les ouvriers non classés appartenant à la maison. Quant au reste, il était déposé dans une caisse spéciale par les soins de la comptable.

Sur mon ordre, ces bénéfices, peu importants d'ailleurs, furent répartis entre les mairies de Croix et d'Houplin pour diverses œuvres de bienfaisance.

Telles sont les déclarations que fit hier M. Lamblin au magistrat instructeur.

De cet exposé, quelques points restant obscurs.

A-t-on idée en effet d'une fabrique qui marche sans directeur et sans contremaître ?

D'autre part, est-il exact que tous les bénéfices ont été envoyés aux Mairies susnommées ?

Y a-t-il eu contrainte de la part des autorités ennemies, et pourquoi la fabrication se poursuivit jusqu'en juin, date à laquelle selon l'inculpé, les Allemands arrêtèrent les travaux, par suite du manque d'ouvriers ?

Autant de points qui devront être éclaircis au cours de l'instruction.

Les inculpés à la prison

L'audition de Lamblin terminée, l'inculpé a été reconduit à la prison.

Les fabricants écroués, nous dit-on, ne bénéficient d'aucun régime spécial. Ils sont écroués dans la salle commune, avec les autres prévenus, le règlement de la prison étant le même pour tous.

Lamblin et Lévy ne mangent pas l'ordinaire de la prison.

Tous les jours, comme tous les autres détenus d'ailleurs, ils peuvent être visités par les membres de leur famille, qui leur apportent des vivres.

Les deux inculpés ne paraissent pas trop abattus. Ils passent la majeure partie de leur temps à écrire et à causer.

Quant à Duez, le troisième inculpé, arrêté à Paris, il n'arrivera à Lille que dans quelques jours.

Un ordre de transfèrement a été décerné, qui sera exécuté ultérieurement après les formalités d'usage.

Quelle est l'opinion de ceux qui n'ont pas fabriqué ?

Ayant été informé, dans le courant de la journée d'hier, que certains confectionneurs lillois seraient été sollicités par l'autorité allemande pour fabriquer des sacs, et avaient opposé à l'ennemi le refus le plus formel, nous nous sommes rendu auprès de l'un d'eux, qui nous fit en substance la déclaration suivante :

« Monsieur, je regrette infiniment ne pouvoir répondre à la question que vous me posez. C'est chez moi un « principe bien arrêté », je ne ferai aucune déclaration à la Presse.

Vous comprenez la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons, vis-à-vis de nos collègues.

Si nous sommes appelés devant le juge d'instruction, continue notre interlocuteur avec un fin sourire, nous définirons notre conduite et fournirons de bonne grâce les explications qu'on pourra nous demander.

Le principal, voyez-vous, termine-t-il en clignant de l'œil, c'est que nous n'ayons pas fabriqué... »

L'affaire va « coller »

L'opinion publique se faisant l'écho de certains bruits, d'après lesquels, comme nombre d'affaires de ce genre, l'affaire des sacs à terre ne comporterait pas les suites espérées, nous avons demandé à M. Gobert son impression à ce sujet.

D'une voix ferme et énergique, il réfuta ces bruits tendancieux qui n'ont d'autre mobile, dit-il, que la fantaisie de ceux qui les colportent.

En effet, pour que l'arrestation des inculpés ait été ordonnée, il y a tout lieu de conclure à la gravité des charges relevées contre eux.

Qu'apporteront l'interrogatoire d'aujourd'hui et les suivants ?

C'est la question qu'on se pose partout dans les milieux intéressés.

Marcel POLVENT.

Une autre histoire de sacs à terre

LES BOLCHEVIKS EN ONT COMMANDÉ TRENTE MILLIONS EN ANGLETERRE

Londres, 29 janvier. — Un représentant de « Levening Standard » dit avoir été informé aujourd'hui que les bolcheviks ont commandé en Angleterre 30 millions de sacs à terre provenant, dit-on, des anciens stocks de guerre britannique. Ces sacs auraient été offerts au prix de un penny 1/4 la pièce, et ne peuvent être utilisés que dans les tranchées. Les personnes au courant de cet achat y voient la preuve évidente que les bolcheviks envisagent une nouvelle guerre sur une large échelle.

A LA CONFÉRENCE INTERALLIÉE

Projet de Solution au problème des Réparations

Vendredi matin, à 11 heures, s'est réunie, au ministère des Affaires étrangères, la commission désignée hier par la Conférence, pour étudier le projet d'accord sur les réparations. Etaient présents à cette réunion : MM. Loucheur et Dormer pour la France ; lord d'Abernon et Washington Franz, pour la Grande-Bretagne ; Dameliz et Gianini, pour l'Italie ; Jaspar et Theunis, pour la Belgique.

M. Briand, président de la Conférence, présidait.

La séance a durée 2 heures 30. Il n'y a pas eu de communiqué officiel. Diverses suggestions ont été présentées, notamment par les délégués français et belges.

Après une longue discussion, on semble avoir finalement retenu comme base d'accord éventuel, le système suivant :

On demanderait à l'Allemagne de verser 42 annuités fixées à trois milliards de marks or dans les cinq premières années, à six milliards de marks or pour les cinq années suivants et à sept milliards pour les trente-deux dernières années.

Ce sont là, on le voit, les principes mêmes de l'accord de Boulogne.

On complèterait, toutefois, en déclarant en outre à l'Allemagne des annuités variables, suivant sa capacité économique et en lui imposant une taxe de 10 à 15 % « ad valorem » sur ses exportations, taxe dont le produit serait perçu par la commission des réparations.

Ce dernier mode de recouvrement a été suggéré par M. Delacroix, pour inciter l'Allemagne à s'acquitter le plus rapidement possible, car il importe d'être payé rapidement, plus encore qu'intégralement.

Un escompte, allant jusqu'à 8 %, serait consenti à l'Allemagne sur ses paiements anticipés.

On estime que ce système pourrait rapporter, suivant l'étendue du relèvement de l'Allemagne, de 100 à 150 milliards de marks or, au lieu de 85 milliards de marks or que prévoit l'accord de Boulogne.

Les délégués anglais ont accueilli avec sympathie ce projet, dont lord d'Abernon a dit qu'il constituait un sérieux progrès, mais ils se sont réservés d'en référer à M. Lloyd George, le système proposé comportant une addition au projet de Boulogne.

Vers l'accord

Paris, 28 janvier. — M. Briand n'a pas au début de la séance du sous-comité de la Conférence qui s'est réuni à 16 h. 30.

Il était depuis 16 heures en conférence avec M. Lloyd George et lord Curzon à l'hôtel Crillon. Après son entretien avec M. Lloyd George et lord Curzon, M. Brinand, accompagné de l'interprète du Conseil suprême, M. Camerlynck, s'est rendu au Quai d'Orsay à 16 h. 25. Il est immédiatement entré en séance avec peu après des délégués anglais lord d'Abernon et sir Worthington Evans.

La séance du Comité a été suspendue à 17 h. 45. Les délégués belges, MM. Jaspar et Theunis, accompagnés de lord d'Abernon et de sir Worthington Evans, ont quitté le Quai d'Orsay et sont allés à l'hôtel Crillon rendre compte à M. Lloyd George des délibérations du Comité.

A l'issue de leur entrevue avec M. Lloyd George, les délégués, belges et les experts britanniques sont revenus au Quai d'Orsay, où la séance du Comité a été reprise à 18 h. 30. Leur impression paraît être plutôt satisfaisante. Ils reviennent avec un texte qui va être soumis à l'approbation de M. Aristide Briand. Si celui-ci y adhère, l'accord serait réalisé.

Une séance de nuit

Paris, 28 janvier. — Le Comité restreint tiendra une séance de nuit au cours de laquelle seront arrêtés, vraisemblablement les termes du projet de résolution sur la question des réparations, qui sera soumis demain matin à la séance plénière de la conférence. Il semble que l'accord se soit réalisé sur le projet suivant : 42 annuités d'une part conformément à l'accord de Boulogne, et d'autre part, taxe ad valorem sur les exportations de l'Allemagne. La discussion a porté sur le taux qu'il conviendrait de fixer pour ces 42 annuités, et sur le taux de la taxe sur les exportations. On avait d'abord proposé 10 à 15 %, mais il est vraisemblable que le taux de la taxe adoptée sera supérieur.

Un espion de grande envergure

IL PROTESTE DE SON INNOCENCE

Paris, 28 janvier. — Au mois de mars dernier, on arrêtait, sur mandat de M. Bonin, juge d'instruction, un nommé Ernest Simais, qui était inculpé d'espionnage et d'intelligences avec l'ennemi.

Simais qui, avant la guerre, se trouvait en Perse, où il était directeur des douanes persanes, les années 1915 et 1916 en Russie. Il fut accusé comme espionnant allemand, par les autorités tsaristes et remis en liberté au bout de quelques mois.

En 1917, il réussit à se faire accréditer auprès de notre grand état-major, à Odessa. On l'accuse d'avoir dénoncé aux Allemands et fait arrêter plusieurs officiers français, anglais et italiens, après l'évacuation du Caucase par les alliés.

De nombreuses commissions rogatoires avaient été envoyées à l'étranger.

Elles sont revenues ces jours derniers et le magistrat a pu interroger hier Simais qui proteste de son innocence.

L'instruction sera clôturée dès qu'une commission rogatoire envoyée à Bombay sera de retour.

Un gardien de prison était trop aimable

IL EST EN PRISON... COMME PRISONNIER

Le Havre, 28 janvier. — Un gardien de la maison d'arrêt, inculpé d'avoir favorisé l'évasion de plusieurs détenus, a été écroué.

Un drame de la mine

ONZE MINEURS SERAIENT ENSEVELIS SOUS UN ÉBOULEMENT

Duisbourg, 28 janvier. — Un éboulement s'est produit dans la mine Phœnix, dans la région de Duisbourg. Onze mineurs seraient ensevelis.

Six ans après

ON RETROUVE DANS UNE MINE LES CADAVRES DE SEPT OUVRIERS ENSEVELIS

Bruxelles, 28 janvier. — Le 2 août 1913, sept mineurs furent ensevelis dans une mine à Jémmappe-sur-Sambre, près de Namur.

Tous les secours furents vains et les corps restèrent ensevelis sous les décombres.

Les travaux d'épuisement des eaux venaient de permettre la découverte des six victimes, qui se trouvaient dans un état indescriptible.

Jusque maintenant, on n'est pas parvenu à identifier les cadavres.